



PEC MÉDICALE

DESCRIPTION DU PARCOURS D'UNE VICTIME DE VBG

01 Accueil et évaluation initiale

- Enregistrement de la personne et ouverture d'un dossier anonymisé.
- Entretien d'accueil visant à comprendre la situation, identifier les besoins et évaluer le niveau d'urgence.
- Orientation de la survivante vers les professionnels de santé concernés selon les besoins identifiés (gynécologue, psychologue, examens biologiques, etc.).

L'ordre des consultations est adapté à l'état de la personne : en fonction de son état psychologique, la consultation psychologique peut être priorisée avant l'examen gynécologique.

02 PEC gynécologique

- Réalisation d'une consultation et d'un examen gynécologique gratuits.
- En cas de grossesse liée aux violences :
 - Si la grossesse issue d'un viol est poursuivie ou si une femme enceinte a subi des violences conjugales: réalisation d'une échographie et suivi obstétrical adapté ;
 - Si une grossesse issue d'un viol, dont la poursuite est non désirée, et est identifiée dans les délais appropriés (avant 10 semaines)¹¹, l'association va accompagner les victimes pour accéder à une contraception d'urgence, conformément aux protocoles en vigueur.
- Orientation vers une PEC complémentaire si nécessaire.

11. Site internet du Journal officiel, loi n°006/2020 du 30/06/2020 portant modification de la loi n°042/2018 du 05 juillet 2019 portant Code Pénal de la République du Gabon, journal officiel n°72 bis spécial du 30 juin 2020, article 245 : <https://journal-officiel.ga/4704-006-2020-/>



PEC MÉDICALE

DESCRIPTION DU PARCOURS D'UNE VICTIME DE VBG

03 Examens biologiques et PEC médicale

- Réalisation gratuite d'examens biologiques, notamment des dépistages des infections sexuellement transmissibles (VIH, syphilis, etc.).
- En cas de diagnostic positif, prescription du traitement adapté et accompagnement de la survivante dans son suivi médical.

Les collaborateurs.rices du dispositif assurent la prescription des médicaments, mais ne les administrent pas sur place ; un suivi est réalisé pour favoriser l'observance du traitement.

04 PEC psychologique

- Orientation vers un.e psychologue pour un accompagnement psychosocial.
- Mise en place de plusieurs séances en fonction des besoins de la survivante et de l'évolution de sa situation.

05 Suivi médical et psychosocial

- Organisation d'un suivi régulier après la PEC initiale.

La fréquence des consultations est adaptée à la gravité des violences subies et aux besoins de la survivante. Les situations de viol font l'objet d'un suivi plus rapproché dans un premier temps, avant un espacement progressif des rendez-vous. Chaque professionnel renseigne un registre anonymisé dès l'arrivée de la victime, tandis que le dossier individuel de la survivante permet d'assurer la continuité et la coordination de la PEC au sein du dispositif entre les professionnels.les.

PARCOURS MÉDICAL : DU PREMIER ACCUEIL AU SUIVI

Un parcours modulable et non linéaire, centré sur la victime.
Chaque module peut être mobilisé seul ou combiné,
selon ses besoins, à tout moment.



PARCOURS NON LINÉAIRE

Modules mobilisés selon
les besoins de la victime.

